

Centre de tri : un projet colossal

Le projet du centre de tri de Loublande a été présenté au conseil communautaire mardi.

Le conseil communautaire de rentrée de Val de Gâtine, réuni mardi 14 septembre dans la salle du Smited, à Champdeniers, a débuté par une présentation du projet du centre de tri de Loublande par Antoine de Contencin, directeur de la Société publique locale Unitri.

« Il desservira plus d'un million d'habitants »

Grâce à « cet exposé clair et précis », les délégués communautaires ont pu apprécier les enjeux de ce projet colossal de 35 M€. Antoine de Contencin : « Prévu dans la zone d'activités de la Croisée, à cheval entre Loublande (Deux-Sèvres) et La Tessoulerie (Maine-et-Loire), ce futur centre de tri ultramoderne s'étendra sur 10 000 m² de bâtiments et desservira plus d'un million d'habitants de 13 collectivités. L'unité de traitement des emballages seuls ou multimatériaux concerne 360 000 habitants en Deux-Sèvres et rayonne jusqu'au pays d'Ançenis. Le bâtiment sera totalement couvert et disposera d'une capacité de prise en charge de 48 000 tonnes de déchets ménagers valorisables par an, grâce à un flux

quotidien de 40 camions. Le coût de ce projet dépasse les 35 M€, dont 16,90 M€ pour les seules machines ultramodernes permettant l'exploitation. Le marché a été attribué à la société Brangeon Environnement et à la société Sèché qui composent ainsi l'entité Trinovia qui aura la charge de l'exploitation du centre pour les huit premières années mais aussi de sa construction. Si elle est satisfaisante, le marché pourra être reconduit. Dans le cas contraire, un autre exploitant pourra prendre le relais. Une telle structure va permettre la création de 64 emplois locaux avec notamment 40 valorisés (travailleur en insertion en 2/8) chargés d'épauler les machines. Certains emplois seront consacrés uniquement à l'organisation, la gestion et la réalisation des visites d'un site qui attire la curiosité ».

Convention d'avance en compte courant

Le président Jean-Pierre Rimbeau expose : « Face à un besoin de trésorerie, la SPL Unitri n'a pas d'autre alternative que de mettre en place une convention d'avance sur compte cou-



Antoine de Contencin, directeur de la SPL Unitri, a présenté aux élus communautaires le projet colossal du centre de tri de Loublande.

rant d'associés avec chacun de ses actionnaires. »
Le conseil communautaire à l'unanimité, valide le principe d'un conven-

tionnement avec la SPL Unitri, avec versement d'une participation de 15 302 €.

Les autres décisions de Val de Gâtine

MAISON DESANTÉ DECOULONGES

Mandat est donné au président pour négocier l'achat d'une parcelle de 2000 m² située à l'arrière du cabinet médical de Coulonges-sur-l'Autize, en vue de l'aménagement de la future maison de santé.

PROJETSSTRUCTURANTS JEUNESSE

Après une présentation du dernier projet du pôle jeunesse de Champdeniers, intégrant les remarques du dernier conseil communautaire en termes d'isolation et d'utilisation antérieure des containers maritimes, l'assemblée valide le projet en

phase Pro, pour un montant des travaux estimé à 189 000 € HT. Par ailleurs, elle approuve l'avant-projet tel que présenté du pôle structurant jeunesse de Saint-Pardoux-Soutiers, pour une estimation financière de 69 800 € HT.

TERRAINS

Mandat est donné au président pour la signature de l'acte de vente d'une réserve foncière de 20 275 m² située dans la commune de Fenioux et appartenant la Communauté de communes Val de Gâtine (CCVG).

SERVICEA LA PERSONNE ADOMICILE

Jacques Fradin, vice-président

expose : « Le service à la personne à domicile dispose d'une autorisation d'exercer délivrée par le Conseil départemental. A ce titre, conformément au Code de l'action sociale et des familles, le Conseil départemental arrête le budget primitif de l'année de l'activité contrôlée SAD, à partir des éléments budgétaires transmis par le service au 31 octobre de l'année n-1 et fixe le tarif horaire des interventions à domicile de ce service de l'année en cours. Pour l'année 2021, le Département vient de nous notifier le budget alloué et le tarif du service à la personne, soit 22,14 € /h à compter du 1^{er} septembre 2021 (20,62 € /h actuellement) sur une base de 33 000 heures d'intervention. » Le Conseil valide le

budget alloué par la tutelle sur la partie contrôlée pour l'exercice 2021.

PETITES VILLES DE DEMAIN

Accord est donné pour la signature d'une convention de mise à disposition de service à la commune de Coulonges-sur-l'Autize, pour une durée de cinq ans à hauteur de 90 % du service, d'un agent territorial, chargé de la participation à la définition de la politique de développement de la commune dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain » et pilotage de l'ensemble des moyens nécessaires à mettre en œuvre pour une durée de 5 ans.

NRO / COA / autres :